

Sursis à exécution et astreinte

DÉCISION DE JUSTICE

CAA Lyon, 4ème chambre – N° 12LY03187 – Commune de Sallanches – 02 mai 2013 – C+ 

INDEX

Mots-clés

Sursis à exécution, Astreinte, R.811-15 du code CJA

Rubriques

Procédure, Marchés et contrats

TEXTE

.....

Résumé

- ¹ *Sursis à exécution – article R811-15 du code de justice administrative CJA – conclusions à fin d’astreinte - irrecevabilité*
- ² Il n’appartient pas au juge, dans le cadre de la procédure du sursis à exécution prévue à l’article R. 811-15 du code de justice administrative, d’ordonner une astreinte.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0